

Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris, le 17 octobre 2008

INGERENCE DE LA DPJJ DANS L'ACTION SYNDICALE

Le directeur de la PJJ et son sous directeur des ressources humaines viennent d'annuler, à la dernière minute, une audience prévue avec les bureaux nationaux du SNPES-PJJ/FSU et de la CGT-PJJ accompagnés d'une délégation de personnels de la région Bretagne Pays de Loire.

La direction de la PJJ entend ainsi « contrôler » les représentants syndicaux participants à cette audience en jetant des exclusives sur certains personnels.

Pour comprendre le déroulé de cette affaire, il convient de rappeler les événements.

Les personnels de la région Bretagne Pays de Loire sont dans l'action depuis plusieurs mois. Ce mouvement unitaire regroupe le SNPES-PJJ, l'UNSA-PJJ, la CGT-PJJ et des personnels non syndiqués et plusieurs actions se sont déroulées : le 19 juin 2008, assemblée générale et intervention lors d'un séminaire des cadres de la région à Dol de Bretagne suite à la parution sur intranet du document annonçant la fermeture de 25 foyers sur la période 2008 – 2011 dont plusieurs dans la région ; le 11 septembre, une assemblée générale appelait à la construction d'une action unitaire.

Le 7 octobre, cela se concrétisait par un appel unitaire à la grève pour s'opposer aux orientations nationales et à leur déclinaison dans la région. Les personnels grévistes, toujours dans l'unité intersyndicale et non syndiqués, décidaient d'occuper la DR et d'intervenir dans le colloque régional sur « l'estime de soi » qui se tenait ce jour là. Ils demandaient également une audience au directeur de la PJJ pour évoquer le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux, les fermetures d'hébergements, le passage au 100% pénal, l'abandon des PJM et la dégradation des conditions de travail.

Le bureau national du SNPES-PJJ relayait immédiatement cette demande auprès de la centrale et obtenait le jour même le principe d'une audience avec le DPJJ où le BN serait accompagné d'une délégation de Bretagne. A la demande du SDRH pour savoir s'il s'agissait uniquement d'une demande de notre syndicat, nous précisions que la demande étant unitaire, il appartenait aux autres organisations de faire la même démarche. Nous apprenions par la suite que la CGT-PJJ relayait également la demande mais que l'UNSA-PJJ s'y refusait parce qu'elle avait approuvé les orientations du PSN en CTP.

Le souci unitaire était réaffirmé par l'ensemble des représentants syndicaux des 3 organisations au niveau régional. Nous transmettions donc, en accord avec la CGT, la liste des membres de la délégation composée, outre les représentants des bureaux nationaux, des délégués régionaux des différents syndicats. C'est alors que le SDRH nous expliquait que la configuration de l'audience ne lui convenait pas du fait de la présence en son sein de personnels représentant l'UNSA-PJJ alors que nationalement cette organisation ne soutenait pas la demande.

Pour notre part, nous considérons que nous n'avons pas à intervenir dans une décision prise conjointement au niveau régional, avec des personnels responsables et au courant de tous les aspects du problème. Si des camarades de l'UNSA décident de participer à une décision unitaire locale et maintiennent leur participation malgré le refus exprimé par leur instance nationale, ce n'est pas à nous d'intervenir ou de prendre parti.

Nous ne pouvons en aucun cas accepter l'ingérence de l'administration centrale dans la composition d'une délégation qu'elle quelle soit. Nous sommes malgré tout étonnés de l'insistance que la direction a mis dans son implication concernant la désignation des représentants syndicaux. Si l'administration était gênée par la présence de délégués d'une organisation qu'elle pensait en accord avec ses orientations, cela ne lui donne aucun droit pour modifier une délégation. Mais elle préfère jouer sur les divisions syndicales et annuler l'audience plutôt que répondre directement aux exigences portées régionalement par les personnels en lutte.

Pour notre part, nous n'accepterons jamais de voir dicter notre conduite par l'administration.